

Neuilly-sur-Seine, le 27 septembre 2022

Neuilly-sur-Seine revisite l'expérience-client à travers 19 Folies bientôt implantées sur la future avenue Charles de Gaulle

Face à la révolution du commerce, dont les impacts sont lourds pour les villes, le Maire de Neuilly-sur-Seine présente aux entreprises son projet des Folies. L'objectif : redynamiser le commerce de proximité en modernisant l'expérience-client.

Entre 2019 (avant la crise sanitaire) et 2022, les centres-villes ont connu une chute de fréquentation record (-25% selon Procos), alors même que le commerce en ligne a vu son chiffre d'affaires augmenter de 24,9% sur la même période (Fevad).

Pour le maire de Neuilly-sur-Seine Jean-Christophe Fromantin,

« Cette évolution n'est pas une fatalité, elle impose aux villes de repenser l'aménagement urbain pour renforcer l'attractivité des centres-villes, des commerces et des marques ; mais aussi en trouvant un nouvel équilibre entre les avantages du numérique et la nécessité d'enrichir le lien physique, la culture et les échanges entre les personnes ».

Le réaménagement urbain comme réponse à une nouvelle attractivité

Ces réflexions sont au cœur du réaménagement de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly, entre la Porte Maillot et La Défense : entamée en 2019, cette vaste opération va transformer une autoroute urbaine en un boulevard apaisé, avec la création de 10 hectares d'espace public végétalisé.

19 Folies, d'une surface au sol d'environ 35 m², vont jalonner la nouvelle avenue. Elles sont conçues pour permettre aux entreprises de proposer au public une expérience nouvelle. Sans stocks, ni vitrines, ni caisses enregistreuses, les marques devront penser une autre façon de promouvoir leurs offres en faisant davantage appel à l'imaginaire, à l'expérience et aux valeurs qu'elles véhiculent.

La conception des Folies a été confiée à deux lauréats issus du concours international d'architecture des Folies de Neuilly, lancé en 2021. Les agences Manuelle Gautrand Architecture et Maison Édouard François ont conçu des modèles de pavillon à la fois très innovants technologiquement, configurés pour développer ces nouvelles propositions et fortement écoresponsables.

Lancement d'un appel à projets auprès des enseignes

La ville de Neuilly-sur-Seine lance aujourd'hui un appel à manifestation d'intérêt auprès des annonceurs qui souhaiteraient occuper une Folie. A travers de nouvelles expériences immersives, pédagogiques ou culturelles, les entreprises ont ici l'opportunité de disposer en cœur de ville, au sein de l'axe majeur, d'un espace d'innovation pour promouvoir leurs produits et leur image de marque.

Pour Yves Hanania, expert des stratégies de marques et membre du comité de sélection des Folies de Neuilly, "Pour attirer de nouveau les clients, le commerce physique doit se différencier et donc inventer un nouveau vocabulaire et une nouvelle expérience articulée intelligemment avec les avantages du digital."

Les entreprises candidates seront sélectionnées d'ici l'été 2023. Une fois choisies, elles assureront l'exploitation de leur Folie dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public.